



Les Rencontres du Sigeif

Efficacité énergétique : reconduction du plan d'aide du Sigeif

Lundi 20 juin 2022



SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE



Ouverture de la Rencontre

Christophe PROVOT, Directeur général

Ordre du jour de la Rencontre du Sigeif

- ✓ **Le plan d'aide du Sigeif reconduit pour 2022 : des aides significatives sur la transition énergétique**
- ✓ **Accompagnement GRDF-Sigeif sur les conversions de chaufferies fioul vers le gaz**
- ✓ **Le conseil en énergie partagé (CEP) et le programme ACTEE Merisier : des aides à la décision pour le passage à l'action**
- ✓ **Le dispositif commun des Certificats d'économies d'énergie : des soutiens financiers externes pour la performance énergétique de votre patrimoine**
- ✓ **Groupement de commandes AMO efficacité énergétique : une boîte à outils complète pour développer les meilleures actions**

A horizontal bar spanning the width of the slide, consisting of a red square on the left and a blue rectangle on the right.

Le plan d'aide du Sigeif reconduit pour 2022

Julien GALLIENNE, Directeur transition énergétique et innovation

Diana ROCASPANA, Assistante en charge de l'instruction du Plan d'aide

Plan d'aide Sigeif reconduit pour 2022

Le Comité d'administration du Sigeif a délibéré en mars dernier, la reconduction du plan d'aide Sigeif pour l'année 2022 qui s'articule autour de trois axes

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS	
% du montant H.T. - Plafond - Modalités	
Etudes-diagnostic thermiques ▲	▶ 25 % ▶ 500 €/bâtiment
NOUVEAU Bonification ACTEE Merisier (pour les études d'aide à la décision remontées par les communes ACTEE Merisier) ▲ <i>Selon délibération n°21-35</i>	 Liste des communes et bâtiments concernés ▶ 80 % ▶ 3000 € de plafond
Isolations ▲ ▶ Cumul isolation limité à 50 000 € par membre/an	Combles ou toitures ▶ 50 % ▶ Conforme Fiche CEE BAT-EN-101
	Murs ▶ 50 % ▶ Conforme Fiche CEE BAT-EN-102
	Plancher ▶ 50 % ▶ Conforme Fiche CEE BAT-EN-103
	Toitures - Terrasses ▶ 50 % ▶ Conforme Fiche CEE BAT-EN-107
Ventilation mécanique ▲	▶ 50 % ▶ 5 000 € ▶ 5/an - conforme Fiche CEE BAT-TH-125 ou BAT-TH-126
Acquisition de chaudière collective gaz à haut rendement / condensation ▲	▶ 50 % ▶ 5 000 € ▶ 5/an - conforme Fiche CEE BAT-TH-102
Acquisition de pompe à chaleur gaz à absorption ▲	▶ 50 % ▶ 20 000 € ▶ 1/an - conforme Fiche CEE BAT-TH-140

ÉNERGIE RENOUVELABLE & RÉCUPÉRATION	
% du montant H.T. - Plafond - Modalités	
Installation de solaire thermique ▲	▶ 20 % ▶ 10 000 € ▶ Conforme Fiche CEE BAT-TH-111

MOBILITÉS DURABLES	
% du montant H.T. - Plafond - Modalités	
Station de remplissage GNV ▲	▶ 20 % ▶ 10 000 € ▶ 1 unité
NOUVEAU Acquisition de véhicules GNV, électrique, hybride rechargeable, neuf ou d'occasion ▲	▶ 80 % ▶ 5 000 €/U. PTAC < 3,5 T 9 000 €/U. PTAC > 3,5 T ▶ 2 véhicules par an GNV, électriques ou hybrides rechargeables
Acquisition de vélos et cargos à assistance électrique, 2 ou 3 roues ▲	▶ 80 % ▶ 500 €/u. vélo et cargo à assistance électrique 1 500 €/u. 2/3 roues < 10 kW 2 000 €/u. 2/3 roues > 10 kW ▶ 5/an

Plan d'aide Sigeif reconduit pour 2022

Deux principales nouveautés par rapport au Plan d'aide 2021:

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS	
% du montant H.T. - Plafond - Modalités	
NOUVEAU Bonification ACTEE Merisier (pour les études d'aide à la décision remontées par les communes ACTEE Merisier ▲ <i>Selon délibération n°21-35</i>	 <i>Liste des communes et bâtiments concernés</i> ▶ 80 % ▶ 3000 € de plafond



Liste des communes et bâtiments concernés

MOBILITÉS DURABLES	
% du montant H.T. - Plafond - Modalités	
NOUVEAU Acquisition de véhicules GNV, électrique, hybride rechargeable, neuf ou d'occasion ▲	▶ 80 % ▶ 5 000 €/U. PTAC < 3,5 T 9 000 €/U. PTAC > 3,5 T ▶ 2 véhicules par an GNV, électriques ou hybrides rechargeables

Aides pour la transition énergétique : Efficacité Energétique des bâtiments

Accompagnement des actions clés

Diagnostic → Isolation → Ventilation → Chaudière performante → Energies renouvelables

1. Connaître son parc : suivre ses consommations et auditer en priorité les sites énergivores.

Aide pour la réalisation d'étude-diagnostic thermique : 25 % de l'étude plafonnée à 500 €/bâtiment.

2. Isoler : le travail sur l'enveloppe est le premier levier de la performance énergétique du bâtiment.

Aide pour les travaux d'isolation de combles, de toitures, de toitures terrasses, de murs et de planchers
50 % du montant de l'investissement plafonnée à 50 000 €/an.

3. Ventiler : respirer un air de bonne qualité.

Aide pour les travaux d'installation d'une ventilation mécanique :

50 % du montant de l'investissement plafonnée à 5 000 €/unité et 5 unités/an

Aides pour la transition énergétique : Efficacité Energétique des bâtiments

Accompagnement des actions clés

Diagnostic → Isolation → Ventilation → **Chaudière performante** → **Energies renouvelables**

4. Installer des équipements performants : "chasser" le fioul, redimensionner, avoir les meilleurs rendements.

Aide pour l'acquisition de chaudières collectives gaz à hautes performances :

50 % du montant de l'équipement plafonnée à 5 000 €/unité et 5 unités/an

Aide pour l'acquisition de pompes à chaleur à absorption fonctionnant au gaz :

50 % du montant de l'équipement plafonnée à 20 000 €/unité et 1 unité/an

5. Produire localement une énergie renouvelable & de récupération

Aide pour l'acquisition d'installation solaire thermique :

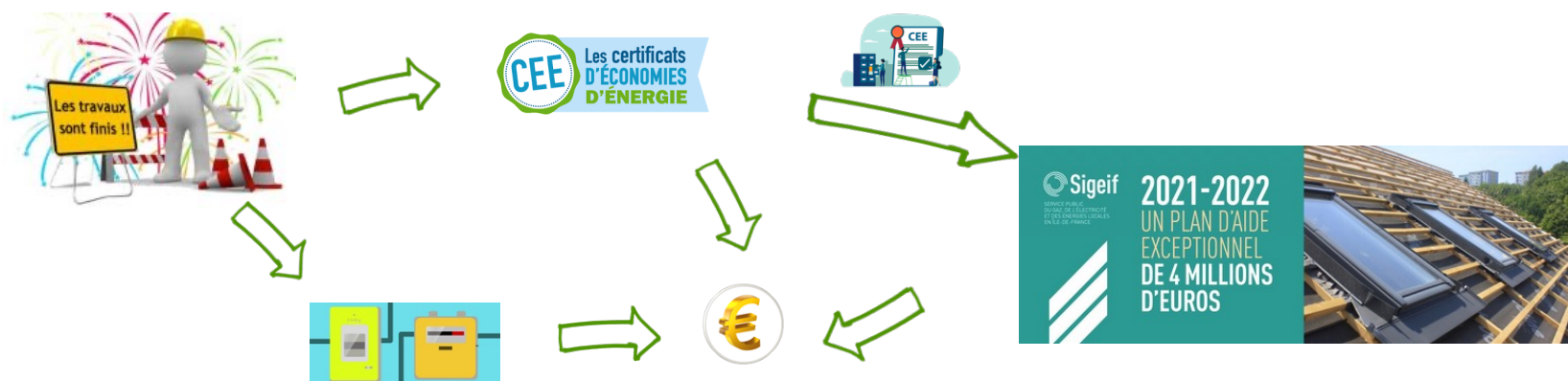
50 % du montant de l'investissement plafonnée à 50 000 €/an.

Aides pour la transition énergétique : Efficacité Energétique des bâtiments

Diagnostic → Isolation → Ventilation → Chaudière performante → Energies renouvelables

Les critères de performance attendus

- Les travaux seront réalisés conformément aux exigences des fiches d'opération standardisées des CEE = nécessité d'obtenir les CEE au préalable.
- Revenus de la vente des CEE
- Baisse de la facture énergétique
- Demande de subvention au Sigeif simplifiée : aucun dossier technique supplémentaire



Aides pour la transition énergétique : Mobilités durables

1. Une alternative à la voiture :

Aide pour l'acquisition de vélos ou cargos à assistance électrique, de 2 ou 3 roues électriques :

- 80 % du montant du véhicule plafonnée à 5 unités au total
- 500 €/vélo ou cargo assisté ; 1 500 €/2 ou 3 roues électrique < 10 kW augmenté à 2 000€ > 10kW



2. Renouvellement du parc :

Aide pour l'acquisition de véhicule neuf ou d'occasion GNV, Électrique ou Hybride rechargeable :

- 80 % du montant du véhicule plafonnée à 1 GNV + 1 Électrique ou Hybride rechargeable / an
- 5 000 € pour un véhicule PTAC < 3,5 t. ; augmenté à 9 000€ > 3,5 t.

3. Station de remplissage GNV locale :

Aide pour l'acquisition d'une unique station de remplissage GNV pour la flotte collective :

- 20 % du montant de l'investissement plafonnée à 10 000 €

Modalités d'obtention des aides

1. **Après les travaux et/ou l'acquisition ET paiement des factures, envoyer le dossier complet à plan.aide@sigeif.fr**
2. La demande en détail :
 - ❖ Demande de subvention écrite de Madame/Monsieur le Maire
 - ❖ Attestation sur l'honneur financement minimum 20 % par le bénéficiaire de l'aide
 - ❖ Attestation de paiement du comptable indiquant la date de paiement ou facture acquittée
 - ❖ + pour l'efficacité énergétique des bâtiments : attestation d'obtention de CEE
 - ❖ + pour les diagnostics thermiques de bâtiments classiques : liste avec nombre de bâtiments
 - ❖ + pour les diagnostics thermiques de bâtiments du programme ACTEE : fournir la liste des noms et adresse des bâtiments
 - + pour les mobilités : carte grise précisant le type d'énergie
3. Instruction du dossier par le Sigeif au fil de l'eau selon le budget disponible
4. Validation de la demande et dépôt du titre de recette correspondant sur CHORUS PRO
5. Mandatement

Bilan de la consommation des subventions du Plan d'aide

1. ANALYSE PAR VOLET DE SUBVENTION

volet de subvention	année 2021	du 01/01/22 au 16/06/22
Acquisition VE, Elec, Hybride rechargeable	88 575,14 €	65 000,00 €
Vélos ou cargo à assistance électrique	15 322,10 €	1 000,00 €
DIAGNOSTIC THERMIQUE DE BAT	10 500,00 €	44 500,00 €
CHAUDIERE COLLECTIVE GAZ	35 000,00 €	10 000,00 €
ISOLATION TOITURE TERRASSE	0,00 €	30 962,12 €
TOTAUX	149 397,24 €	151 462,12 €

Plan d'aide aux communes du Sigeif : comment faire ?



N'hésitez pas à nous faire part de vos demandes à l'adresse unique :

plan.aide@sigeif.fr

Diana Rocaspana
Service Transition énergétique
Innovation et Mobilité durable

64 bis, rue de Monceau 75008 Paris
+33 (0)1 44 13 93 07
+33 (0)6 18 00 98 16
Fax +33 (0)1 44 13 92 49
www.sigeif.fr



Accompagnement GRDF-Sigeif sur les conversions de chaufferies fioul vers le gaz

FRANÇOIS LECLERC, GRDF



Accompagnement du Sigeif et de GRDF dans la conversion des bâtiments communaux du fioul vers le gaz ou du gaz vers le gaz

20 juin 2022



02 – Les Plans d’aide du Sigeif et de GRDF Dans la conversion fioul/gaz

Plan d’aide du Sigeif

- Consacrer une aide pour le diagnostic thermique des bâtiments, correspondant à 25% du montant H.T à hauteur de 500 euros / bâtiment ;
- Consacrer une aide à l’acquisition de chaudière collective gaz à haut rendement / condensation correspondant à 50% du montant H.T à hauteur de 5 000 euros. A concurrence de 5 installations / an et par membre. Nécessité d'obtenir les CEE conformes à la fiche CEE BAT-TH-102 ;
- Consacrer une aide à l’acquisition de pompe à chaleur gaz à absorption correspondant à 50% du montant H.T à hauteur de 20 000 euros. A concurrence de 1 installation / an et par membre. Nécessité d'obtenir les CEE conformes à la fiche CEE BAT-TH-140.

Plan d’aide de GRDF

- Assister les collectivités retenues à l’issue de l’appel à manifestation d’intérêt 2021 et au fil de l'eau, dans l’analyse technique du matériel en vue de la conversion ;
- Étudier le positionnement des bâtiments communaux par rapport au réseau de gaz ;
- Une visite du site pour appui et accompagnement/conseil des ingénieurs énergéticiens de GRDF ;
- Un accompagnement financier dans la prise en charge du coût de l’étude pour un passage gaz de vos bâtiments. A hauteur de 25 %, plafonné à 500 euros / bâtiment ;
- Accorder un financement de 400 euros par raccordement productif au réseau de gaz pour un compteur de 6 à 10 m³ ;
- Accorder un financement de 1 300 euros par raccordement productif au réseau de gaz pour un compteur de 16 à 650 m³.

03 – Partenariat Sigeif / GRDF

Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Sigeif / GRDF : Webinaire Conversion Fioul -> Gaz les 4/3/21

- Projets potentiels :

Aujourd'hui plusieurs communes réfléchissent à un passage fioul/gaz et en sont au stade d'étude avec leurs bureaux d'études fluides :

- ✓ Neuilly-Plaisance (93)
- ✓ Montsault (95)
- ✓ Soisy-sous-Montmorency (95)
- ✓ Chevilly-Larue (94)
- ✓ Epinay-sur-Seine (93)
- ✓ Asnières-sur-Seine (92)

- Autres potentiels :

D'autres communes sont plus avancées comme

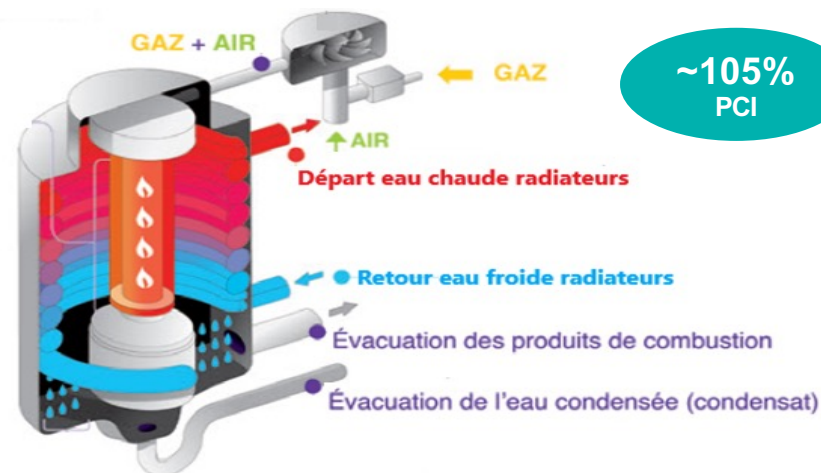
- ✓ La Garenne-Colombes : Centre de Vacances d'Houlgate
- ✓ Gennevilliers : Château Le Menille

04 – Equipements gaz – chaudière à condensation

Chaudière à condensation



Principe de fonctionnement



REPOND AUX BESOINS :



Chauffage



Production ECS

Atouts de la solution

- Solution gaz de référence, mature
- Performance énergétique élevée
- Fonctionnement et régulation simples
- Compacité, gamme de puissance étendue

Coût

- 80 € HT / kW installé

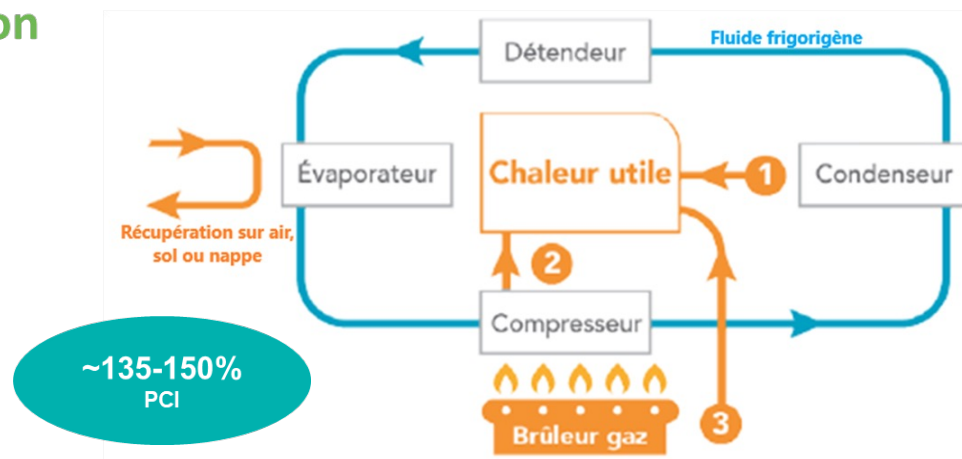
GRDF droits réservés

04 – Equipements gaz – Pompe à chaleur Absorption

Pompe à chaleur gaz à absorption



Principe de fonctionnement



REPOND AUX BESOINS :



Atouts de la solution

- Performance énergétique peu sensible aux variations de la température extérieure (aérothermie)
- Part d'EnR&R
- Nuisances sonores faibles, solution robuste (peu de pièces en mouvement)

Coûts

- Aérothermique : 8,3 k€ HT (pose comprise)
- Géothermique : 12 k€ HT

04 – Equipements gaz, performances en synthèse

	Chaudière à condensation	PAC absorption Aérothermique (38,4 kW)	PAC absorption Géothermique (42,6 kW)
ATOUTS	-Solution gaz de référence, mature -Fonctionnement & régulation simples -Large gamme de puissances disponible	-Jusqu'à 40% de part d'EnR -Hautes performances énergétiques	
		Peu sensible aux températures extérieures	Réduction du nombre de sondes nécessaires <i>(par rapport à une PAC électrique)</i>
RENDEMENT	~105% PCI	~130% PCI	~150% PCI
CONTENU CARBONE	227 gCO ₂ / kWh PCI pour le gaz naturel VS 324 gCO ₂ / kWh PCI pour le fioul (soit 30% de CO ₂ en moins)		
	44,4 gCO ₂ / kWh PCI pour le biométhane VS 324 gCO ₂ / kWh PCI pour le fioul (soit 86% de CO ₂ en moins)		
Coûts d'investissement	- Chaudière individuelle : 800 € HT - Chaudière collective : 80 € HT/kW installé	Prix installateur compris entre 13 et 15 k€ HT	Prix installateur compris entre 13 et 15 k€ HT + 7 k€ HT par sonde
Coûts d'entretien	- Chaudière individuelle : 150 €TTC/an - Chaudière collective : 1800 €TTC/an	40 € TTC/kW installé par an*	42 € TTC/kW installé par an*

—05 – Qui contacter, notre accompagnement

Comment nous contacter ?

Mail : grdf-idf-tertiaire.industrie@grdf.fr

Objet du mail : Conversion Fioul/Gaz Naturel – Partenariat SIGEIF/GRDF

Vos accompagnants

1. *Sigeif – Julien GALLIENNE*

Mail: plan.aide@sigeif.fr

2. *GRDF - Laurent PAUTY* : Responsable Energie Tertiaire Industrie

Tél : 06 68 93 25 69 - Mail : laurent.pauty@grdf.fr

— 06 – Appel à projets pour une étude comparative des solutions gaz en Enseignement – RE2020.

NOTRE ACCOMPAGNEMENT

Etude comparative entre différentes solutions en fonction :



- Des besoins de consommations



- Des usages



- Des surfaces



- Du nombre de bâtiments

NEUF

Etude comparative RE2020 – Logement collectif

Etude comparative RE2020 – seuils 2025 sur 2 solutions – Logement collectif

EXISTANT

Etude Décret Tertiaire – EPHAD/ Collège/ Bureaux

Etude de la décarbonation d'un bâtiment Logistique

Etude de la décarbonation d'un bâtiment Tertiaire privé (bureaux et ateliers de maintenance) et un Tertiaire Public (collèges)

Impact de solutions sur le DPE d'un bâtiment Social

[...]

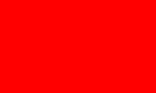


Etude comparative RE2020 – Enseignement

- Bâtiment à usage Enseignement
- PC déposé à partir de Janvier 2022

**Co-financement par GRDF
Jusqu'à 50%***

***selon les règles de l'ATRD6**



Le conseil en énergie partagé (CEP) et le programme ACTEE Merisier : des aides à la décision pour le passage à l'action

ZAKIA BOURAKKADI, ECONOME DE FLUX

L'accompagnement de Conseil en Energie Partagé (CEP)

Conseil en Energie Partagé

- ✓ Service proposé **gratuitement** depuis une dizaine d'années et formalisé suite à un appel à projet de l'ADEME en 2012.
- ✓ L'accompagnement passe par une convention entre la collectivité et le SIGEIF, pour une durée de trois ans, renouvelable une fois.
- ✓ Partage des compétences en énergie d'un technicien spécialisé.
- ✓ Les cibles sont les **petites collectivités de moins de 10 000 habitants**.

Objectifs :

- ✓ Meilleure connaissance du patrimoine communal (bâtiments, éclairage public et véhicules).
- ✓ Agir concrètement sur le patrimoine pour réaliser des économies d'énergie.
- ✓ Aider la commune à suivre ses consommations et dépenses énergétiques.
- ✓ Accompagner la commune sur tous les aspects techniques et projets liés à l'énergie (maîtrise de l'énergie, développement d'EnR, recherche de subventions, valorisation des travaux par des CEE, aide au choix du matériel éligible...).
- ✓ Sensibilisation, dynamique d'échange et partage des REX.



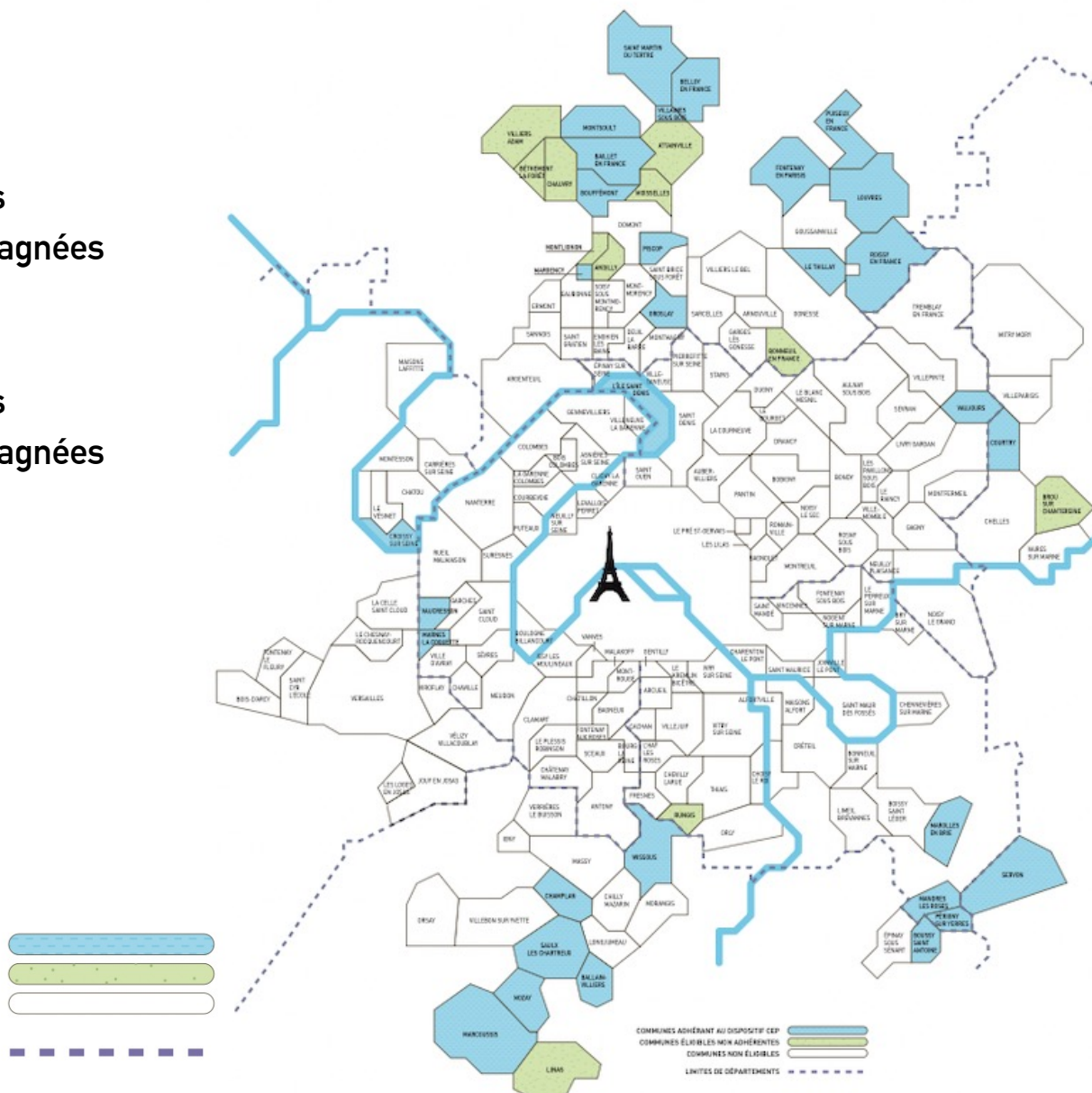
L'accompagnement de Conseil en Energie Partagé

Périmètre du CEP

- Val d'Oise :
 - 22 communes éligibles
 - 14 communes accompagnées
- Autres départements :
 - 20 communes éligibles
 - 16 communes accompagnées

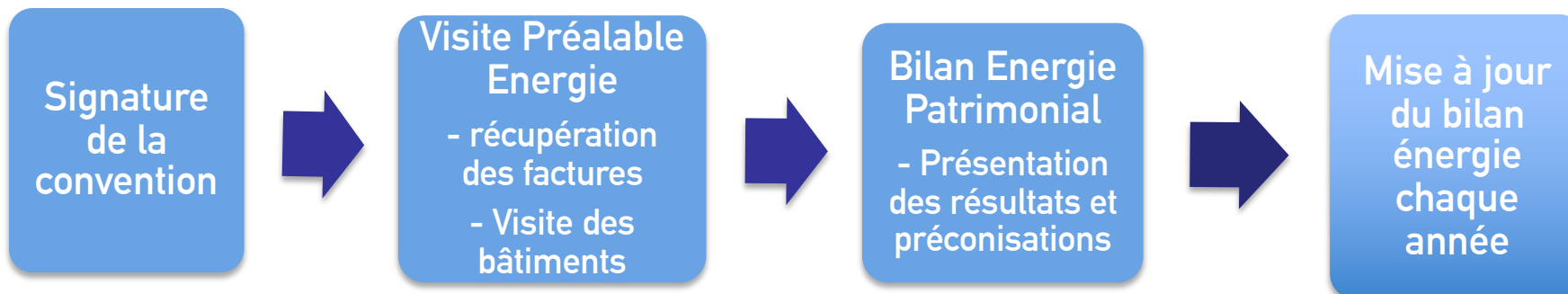
COMMUNES ADHÉRANT AU DISPOSITIF CEP
 COMMUNES ÉLIGIBLES NON ADHÉRENTES
 COMMUNES NON ÉLIGIBLES

LIMITES DE DÉPARTEMENTS



L'accompagnement de Conseil en Energie Partagé

Déroulé de l'accompagnement



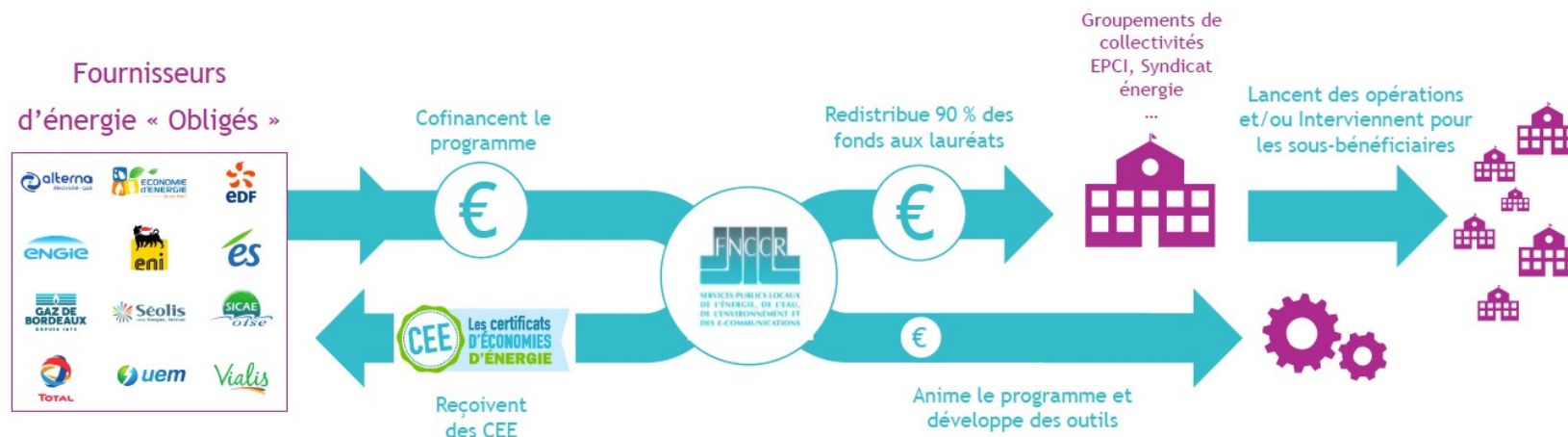
Accompagnement sur le long terme à la demande des communes:

- Pour la mise en place des actions préconisées, et sur tous les aspects énergétiques
- Aide à la récupération et au dépôt de CEE
- Campagnes de mesures de températures, de puissances électriques
- Sensibilisation et échanges entre communes

Programme ACTEE Merisier

- Issu du Programme CEE ACTEE 2 (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique 2) porté par la FNCCR et ses co-financeurs (fournisseurs d'énergie).

ACTEE



MERISIER



Programme ACTEE Merisier

Il vise à apporter un financement sur les coûts organisationnels liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments scolaires en priorité :



territoire
d'énergie

ACTEE

Action des Collectivités
Territoriales pour
l'Efficacité Énergétique

Programme ACTEE Merisier

- Un groupement de trois syndicats d'énergie :



- ✓ Printemps 2021 : appel à candidature envoyé à l'ensemble des communes de nos territoires respectifs pour recenser leurs besoins.
- ✓ 87 communes nous ont fait remonté leurs besoins en termes de rénovation énergétique de bâtiments scolaires, dont 61 communes au Sigeif.
- ✓ Candidature commune à l'AAP ACTEE Merisier en juin 2021.
- ✓ Septembre 2021 : lauréat d'ACTEE Merisier.



Programme ACTEE Merisier

➤ Patrimoine concerné :

Membre	Nombre de communes concernées	Bâtiments scolaires	Autres bâtiments
SIGEIF	61	171	53
SDEVO	19	40	16
SMOYS	7	31	6
Total	87	254	76



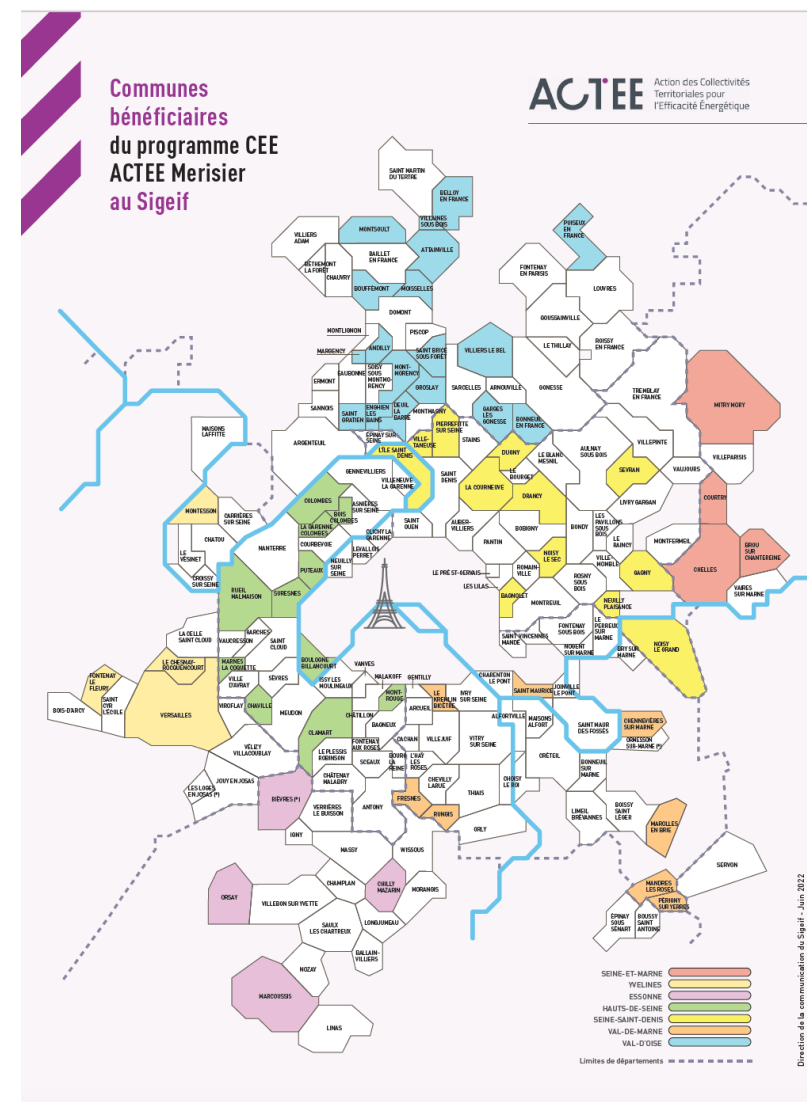
Enveloppe financière globale ACTEE de 600 000 € (250 000 € pour le Sigeif)

➤ Fonds ACTEE Merisier :

- ✓ Recrutement de 4 économes de flux (2 au Sigeif, 1 au Sdevo et au Smoys).
- ✓ Achat et mise à disposition des communes d'un outil de suivi des consommations énergétiques (pour le Sigeif : N'gage par Energisme).
- ✓ Cofinancement des études d'aide à la décision et de maîtrise d'œuvre.
- ✓ Accompagnement des projets de la phase d'aide à la décision, jusqu'à la phase de réalisation et suivi après réception.

Programme ACTEE Merisier

- Février 2022 : Signature de la convention quadripartite de partenariat ACTEE Merisier SIGEIF-SDEVO-SMOYS-FNCCR et acquisition de l'outil de suivi des consommations énergétiques Energisme.
- Mars 2022 : Prise de poste des économes de flux, Thomas Ranger (communes ACTEE du 95, 78 et 92) et Zakia Bourakkadi (communes du 91, 92, 93, 94 et 77).
- Mai – Fin septembre 2022 : Prise de rendez-vous et rencontre des communes pour s'informer sur les projets et lancer l'accompagnement opérationnel.
- Novembre 2022 : Remontée des premières dépenses à la FNCCR.



Programme ACTEE – Nouvel outil pour le financement des SDIE

Le sous-programme SCHEM'ACTEE publié par la FNCCR le 15 juin 2022 est un nouvel outil pour aider au financement des Schémas Directeurs Immobiliers Energie (SDIE) :



- Aide financière pouvant aller jusqu'à 80 000 €, un dispositif qui vise tous les bâtiments publics tertiaires des collectivités territoriales.
- Contrairement aux précédents appels à projets ACTEE, la mutualisation n'est pas un critère obligatoire. Elle ne doit être mise en œuvre que si cela se justifie (patrimoine partagé par plusieurs acteurs, recherche d'un levier-prix par une commande groupée, etc....).
- La désignation d'un trinôme est nécessaire dans la candidature (élu / technicien ou coordonnateur de projet / interlocuteur sur les aspects financiers).
- Les dossiers seront instruits au fur et à mesure de leur réception « au fil de l'eau ». Néanmoins, la date limite de dépôt de candidature est fixée au 30 novembre 2022.
- Plus d'information sur le lien suivant : <https://www.programme-cee-actee.fr/aap/demarche-schemactee/>

Contacts

CEP et ACTEE Merisier

Thomas Ranger :
Thomas.ranger@sigeif.fr
01 70 69 01 27

Zakia Bourakkadi :
Zakia.bourakkadi@sigeif.fr
01 70 69 01 26

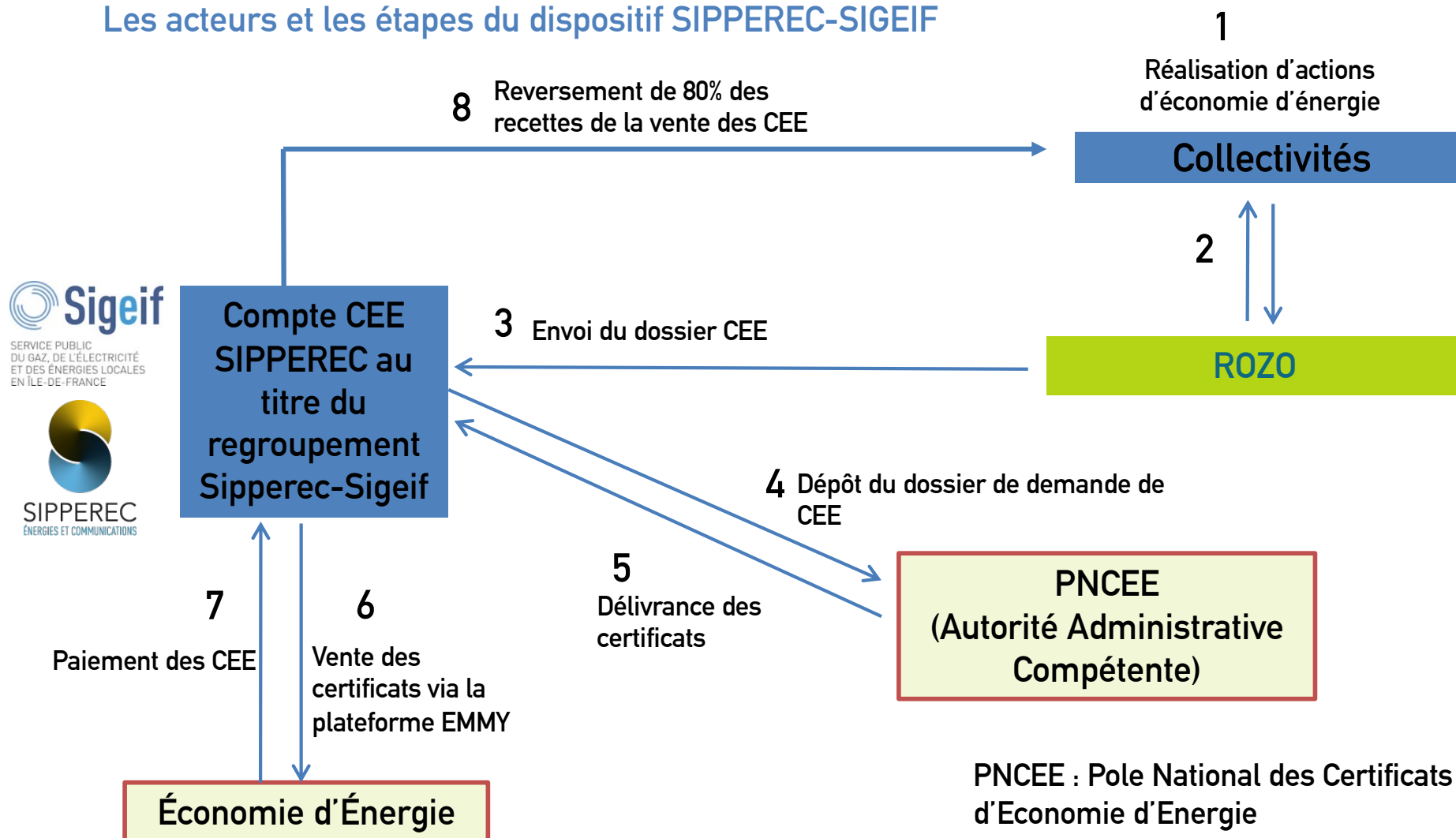


Le dispositif commun de valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE)

Thomas RANGER, Econome de flux

Certificats d'Economies d'Energie (CEE)

Les acteurs et les étapes du dispositif SIPPEREC-SIGEIF



Certificats d'Economies d'Energie (CEE)

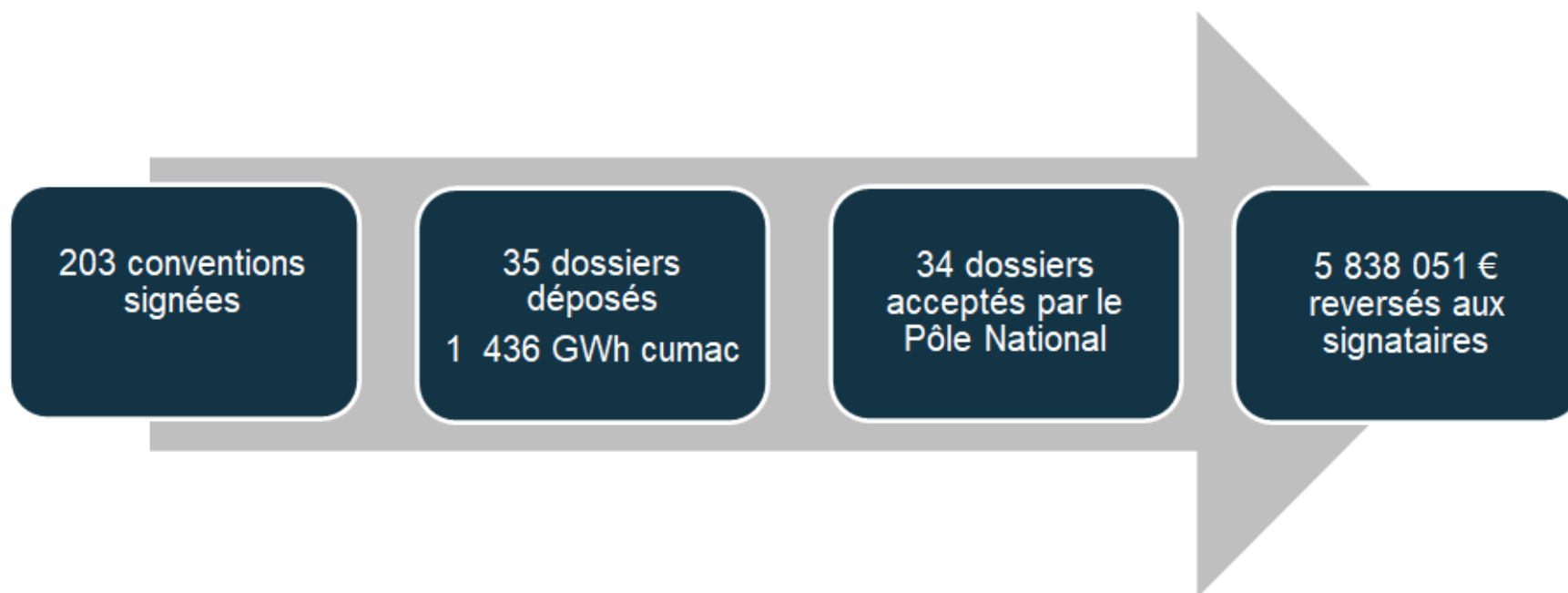
Les avantages du dispositif pour le bénéficiaire

Offre d'un service complet aux collectivités et bailleurs sociaux en réponse à la complexité du dispositif qui permet à chaque signataire de :

- mutualiser ses opérations pour atteindre le seuil de dépôt de 50 GWh Cumac
- bénéficier des ressources et expertises grâce à l'AMO du SIPPEREC, ROZO : chargé du conseil, de l'inventaire, la collecte et le contrôle
- valoriser tous types de CEE : classiques, précarité, programmes
- réduire ses charges et coûts administratifs
- comprendre l'opération de vente
- être sensibilisé à l'amélioration de la maîtrise de l'énergie et du niveau d'efficacité énergétique
- disposer d'un service complet et pérenne en réponse à la complexité du dispositif
- pour les collectivités qui bénéficient des subventions du SIPPEREC → mutualiser les dossiers de demande

Certificats d'Economies d'Energie (CEE)

Bilan du dispositif CEE



- 2 dépôts de dossiers par an + 1 dépôt exceptionnel (<50 GWh Cumac)
- En 2020, accompagnement d'une ville au coup de pouce chauffage tertiaire

Certificats d'Economies d'Energie (CEE)

Calendrier type d'un dossier

- En moyenne, 1 dépôt de dossier auprès du PNCEE tous les 6 mois

Exemple pour un dossier :

- Dépôt auprès du PNCEE : 03/03/2020
- Retour du PNCEE : 26/05/2020
- Vente et transfert des CEE : 20/06/2020
sur le compte de l'acheteur
- Paiement reçu : 10/08/2020
- Mandat de reversement : 10/09/2020



~ 15 jours / 2 mois max

~ 1 mois / 5 mois max dans
la convention tripartite

~ 2 mois / 30 jours max
dans la convention de vente

~ 20 jours / 30 jours max
dans la convention
tripartite

Certificats d'Economies d'Energie (CEE)

Services apportés aux bénéficiaires

- **Au quotidien :**
 - Conseil technique d'un AMO sur les opérations valorisables et les pièces à transmettre
 - Mise à disposition d'une plateforme dédiée qui accompagne pas à pas et informe le bénéficiaire
 - Conseil et information sur le dispositif
- **Plusieurs fois par an une information à chaque étape d'un dossier :**
 - Mails d'information sur les prochains dépôts auprès du PNCEE et alerte sur les dates limites
 - Mails d'information suite au dépôt d'opérations auprès du PNCEE
 - Lettres d'information suite à la vente des CEE : montant reversé et opérations concernées
 - Lettres d'information sur des évolutions réglementaires (CEE TEPCV, programme "coup de pouce", etc.)
 - Lettres d'information trimestrielles (actualités sur les CEE, bilan, etc.)
- **1 fois par période nationale :**
 - Matinales de présentation aux bénéficiaires
 - Des plaquettes de présentation du dispositif « fiche pratique »

Certificats d'Economies d'Energie (CEE)

Les prix d'achat des CEE

- La convention d'achat des CEE a dû être renouvelée suite à l'avènement de la 5^{ème} période
- Ce renouvellement s'est fait via un Appel à Manifestation d'Intérêt
- Cet AMI nous a permis d'obtenir de meilleures conditions que lors de la 4^{ème} période bien que le cours des CEE ne soit pas à la hausse
- Prix plancher d'achat passant de 4,72 €/MWh cumac à 5,50 €/MWh cumac
- Prix de vente négocié à chaque dossier comme précédemment
- Rappel : 80% de la vente est versé au bénéficiaire, les 20% restant permettant de financer le dispositif du SIPPEREC et du SIGEIF

Le groupement de commandes AMO Efficacité énergétique



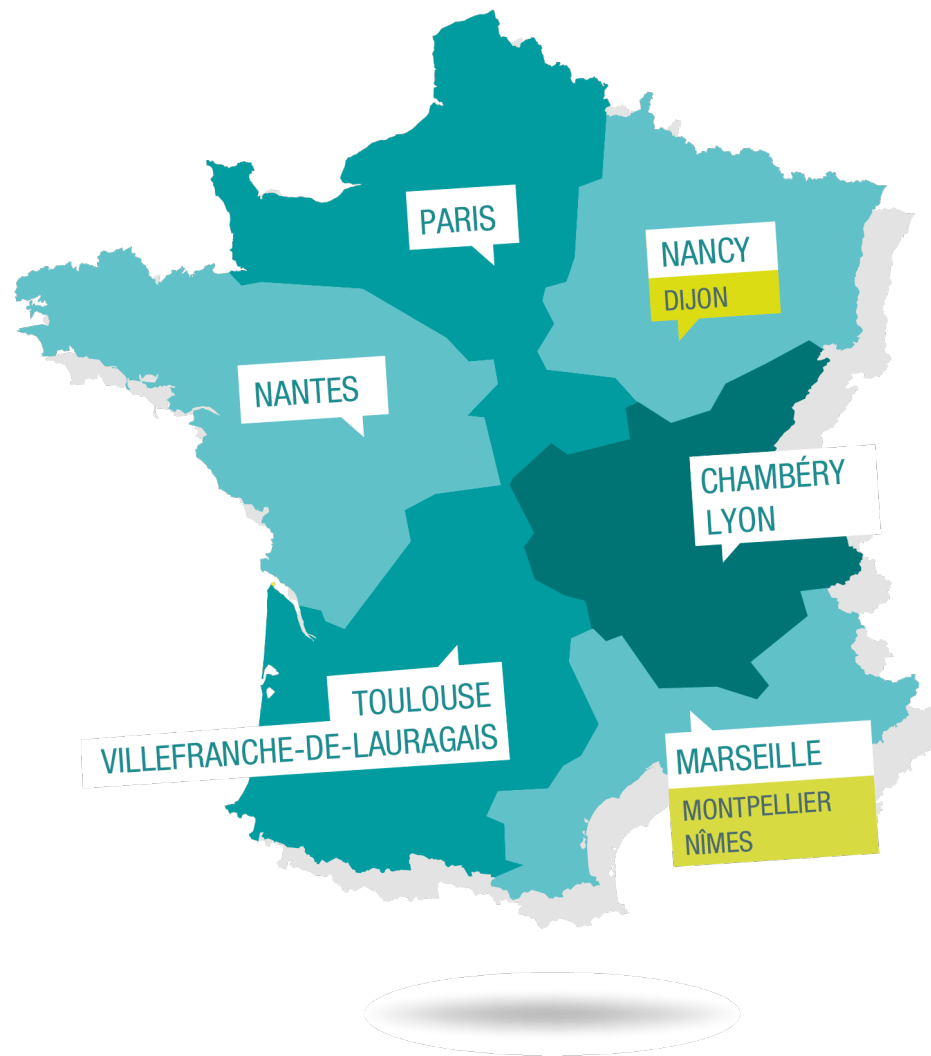
Daphnée POUPENEY, (Inddigo)

Reconduction du plan d'aides

Présentation Inddigo

20 juin 2022 – Présentation Visio

QUI SOMMES-NOUS ?

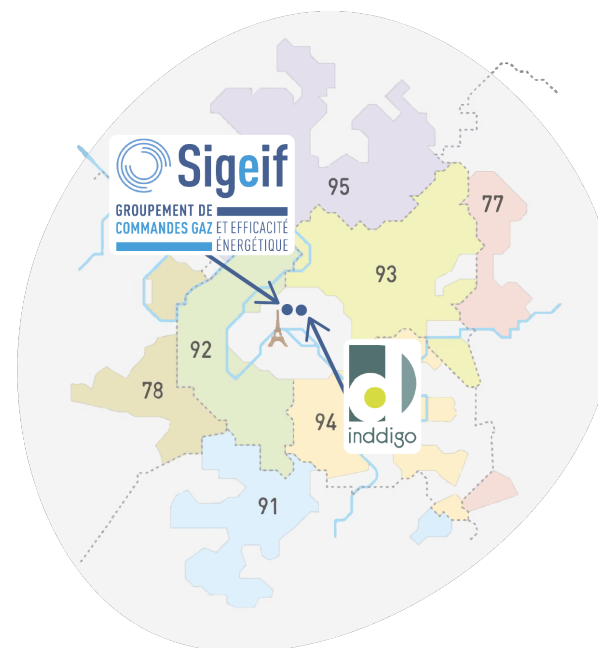


NOTRE AGENCE PARISIENNE



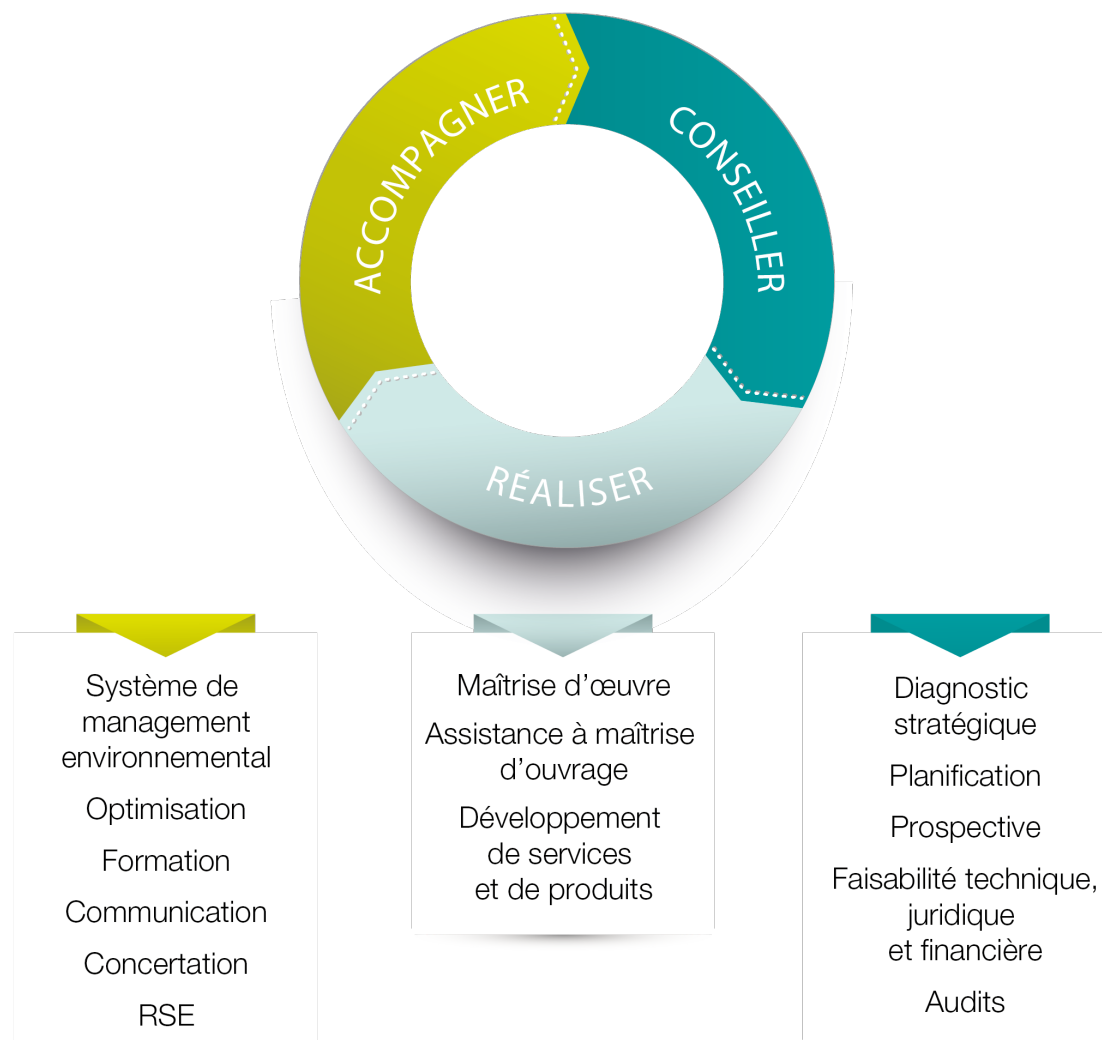
Située dans le X^e arrondissement, notre agence parisienne est centrale.

Cette proximité des Membres du groupement de commandes nous permet d'être disponibles et réactifs.



NOS MÉTIERS

Une double approche
conseil & ingénierie



INDDIGO, SOCIÉTÉ À MISSION

- ✓ En juin 2021, INDDIGO a modifié ses statuts pour devenir Société à mission, définie par une **raison d'être** et **des objectifs**.

Un des points forts du passage en Société à Mission consiste dans la formulation dans les statuts d'engagements environnementaux et sociaux, qui se traduisent par des objectifs stratégiques pluriannuels évaluables, qui nous poussent à progresser, stimulés par de nouveaux acteurs.



Bruno LHOSTE
Président d'Inddigo

Notre raison d'être :

Accélérer la transition par des expertises et solutions innovantes, conciliant respect du vivant et bien-être humain, pour habiter durablement les territoires.

INDDIGO ET LE SIGEIF



- ✓ Inddigo accompagne les membres du groupement de commande Sigeif depuis 7 ans et a été renouvelé dans sa mission :
 - Une bonne connaissance des besoins des collectivités
 - Une organisation déjà en place, une équipe prête à intervenir

MARCHÉ EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

- ✓ Marché renouvelé en novembre 2021
- ✓ Une boîte à outils qui comprend 46 prestations relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments :
 - Lot 1: prestations pour l'efficacité du bâti existant
 - Lot 2: prestations relatives au bâti neuf ou à la rénovation lourde
 - Lot 3: prestations liées au développement des énergies renouvelables et aux stratégies énergétiques territoriales.
- ✓ Bénéficie aux 482 membres du groupement de commandes
- ✓ Procédure d'achat simple et rapide
- ✓ Des prix attractifs
- ✓ Les pièces du marché et son mode d'emploi sont disponibles sur votre espace adhérent SIGEIF www.achat-gaz.fr
- ✓ Les adhérents non membres du groupement de commande peuvent aussi nous consulter dans le cadre d'une consultation en direct

SCHÉMA DU PARCOURS MEMBRE

SOLLICITATION DU MEMBRE

Tél. 01 42 46 86 91
sigeif@inddigo.com

Désignation d'un intervenant unique
chez Inddigo en charge du suivi de l'offre.

Prise de contact téléphonique immédiate
ou planifiée pour circonstancier la prestation.

Si justifié, rendez-vous sur site pour personnaliser
et mettre au point la prestation.

Formalisation du devis et envoi par mail.

Processus de décision interne.

Formalisation d'une étape de **contractualisation** (bon de commande).

Désignation d'un chef de projet et réunion de lancement de la **mission**.

En fin de mission, envoi de l'enquête de satisfaction.

PATRIMOINE BÂTI EXISTANT (LOT 1)



Exploitation

- Aide à la passation de marché d'exploitation des installations thermiques
- Suivi de l'exploitation des installations thermiques sur une année
- Diagnostic de l'exploitation d'installation thermique
- Mission préparatoire à l'équilibrage des réseaux hydrauliques
- Conception et préparation du marché de travaux pour la mise en place d'une GTB
- Mise en place d'un plan de mesurage



Maitrise de l'énergie

- Accompagnement au décret tertiaire et déclaration OPERAT
- DPE
- Pré-diagnostic énergétique
- Audit énergétique
- Thermographie
- Programmation pluriannuelle des investissements et fonctionnement
- Accompagnement pour la mise en place de l'Intracting
- Schéma directeur immobilier et énergétique



Conception et assistance dans la réalisation de travaux de rénovation d'équipements techniques

BÂTIMENTS NEUFS ET RÉNOVATION LOURDE (LOT 2)



Programmation

- AMOA préalable à un marché public global de performance
- Assistance pour la mise en place de la modélisation des informations du bâtiment et d'une maquette numérique BIM
- Assistance à la programmation
- Assistance au choix du projet
- Étude de faisabilité des approvisionnements en énergie



Conception

- Accompagnement du maître d'ouvrage aux phases de la conception
- Simulations thermiques dynamiques



Exécution

- Formation des acteurs du chantier
- Contrôle des points clés par le biais de visites sur chantier
- Contrôle du bâti par thermographie



Réception

- Suivi du bâtiment post-réception
- Contrôle des performances par l'IPVMP
- Tests et mesures avant réception

ENR, STRATÉGIES TERRITORIALES ET QAI (LOT 3)



Études de faisabilité ENR et SD

- Solaire thermique
- Solaires photovoltaïque
- Chauffage biomasse
- Géothermie
- Chaleur fatale
- Récupération chaleur sur eaux usées
- Réseaux de chaleur et de froid
- Schéma directeur énergie territorial
- Schéma directeur de réseau de chaleur et de froid



Éclairage public

- Diagnostic des installations d'éclairage public
- Réalisation d'un Schéma directeur d'aménagement lumineux (SDAL)



Qualité de l'Air Intérieur (QAI)

- Évaluation des moyens d'aération
- Campagne de mesures de polluants
- Plan d'actions
- Le diagnostic ventilation
- La mesure de la perméabilité



Bilan des émissions de gaz à effet de serre

MERCI DE VOTRE ATTENTION



Pour toutes vos questions :
sigeif@inddigo.com
01 42 46 86 91





Merci à tous



SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE